

24 Février 2026 - Concours Avril - Mai 2026
Concours Les Fermes Lufa - OM

Concours grand public OM - Les Fermes Lufa

1. Conditions de participation au concours.

Toute personne qui se crée un nouveau compte entre mardi 21 avril 2026 et lundi 18 mai 2026 avec un code promotionnel spécifique fourni par un représentant des ventes des Fermes Lufa sur place ou partagé en ligne par l'Orchestre Métropolitain. Cette même personne doit avoir fait au moins 1 commande complète sur le Marché en ligne des Fermes Lufa et livrée au plus tard le mercredi 25 mai 2026 et qui a un compte en statut actif (ne pas avoir annulé son adhésion) à cette même date. Seules les personnes ayant respecté ses 3 conditions énoncées ci-haut seront admissibles.

2. Date et heure limites de participation au concours

Le concours aura lieu entre le mardi le 21 avril 2026 et le lundi 18 mai 2026 à 23h59, dates auxquelles les personnes éligibles auront complété leur adhésion sur le Marché en ligne des Fermes Lufa.

3. Description de la méthode d'attribution du prix

Les gagnant(e)s (3 personnes) seront pigés au hasard parmi tous les participants qui auront comblés les prérequis de l'article 1 de ce texte légal. Le tirage aura lieu le 1 juin 2026 à midi, au bureau des Fermes Lufa, situé au 201-3075 boulevard Thimens, Saint-Laurent, Québec, H4R 1Y2.

4. Prix

Les (3) prix d'une (1) boîte de produits variés disponible sur le Marché en ligne des Fermes Lufa d'une valeur de 150,00\$ (les produits peuvent variés, sont choisis au hasard et selon la disponibilité au moment du tirage - ne sont pas aux choix des gagnant(e)s).

5. Média utilisé pour aviser les gagnants du prix

Le gagnant(e) sera avisé par courriel (adresse associée à son compte des Fermes Lufa) au plus tard le 5 juin 2026

6. L'endroit, la date et l'heure limites de réclamation des prix

Le prix sera livré à domicile. Une preuve de livraison sera alors envoyée aux gagnant(e)s. Il est de la responsabilité des gagnant(e)s de récupérer son prix. Une fois le prix livré, en mains propres ou non, les Fermes Lufa sont libérées de toute responsabilité ou engagement envers les gagnant(e)s.

7. Les employés des Fermes Lufa ne sont pas autorisés à participer au concours. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Les Fermes Lufa Inc.
201-3075 boulevard Thimens
Saint-Laurent, Québec
H4R 1Y2